

2023.027 - GR DE PAYS - LANCEMENT OPERATIONNEL DU PROJET

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
10	4	4	14	18

Présents

ACCM : Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Claire de CAUSANS (suppléante), Monsieur Gérard QUAIX (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Monsieur Laurent GESLIN Monsieur (suppléant) ;

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Patrick MARCON (suppléant) ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX (Démission), Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET ;

Procurations : Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL à Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Hervé MISTRAL à Monsieur Christophe LAUFFRAY, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS ;

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Rappel du contexte

Fin 2022, le Conseil syndical du PETR a décidé, sur proposition des présidents des commissions Tourisme et Mobilité, de créer à l'échelle du Pays d'Arles un produit touristique phare associant randonnée pédestre et valorisation des atouts du territoire. Il a ainsi été demandé d'évaluer les possibilités de déployer un itinéraire de randonnée de type GR permettant exploration et découverte attrayante du Pays d'Arles. Depuis, plusieurs étapes sont intervenues :

✓ Défrichage technique du sujet : état des lieux, enjeux, contours et potentialités du projet.

- ✓ Passage en commission mobilité (mars 2023) : confirmation de la volonté de déploiement.
- ✓ Choix des contours du projet en commission tourisme / avec 3 OTI (avril 2023) : choix du format « GR de Pays » soumis à homologation de la FFRandonnée, axes constitutifs du produit, fil rouge thématique *Terroir, goût et histoires agricoles*, volets de mise en tourisme, gouvernance.
- ✓ Rédaction d'un rapport définissant les contours du projet et principaux attendus (mai 2023).
- ✓ Soumission d'une proposition aux acteurs départementaux sollicités dans la conduite du projet (juin 2023) : Comité départemental de la Fédération Française de Randonnée, Provence Tourisme (ADT des Bouches-du-Rhône), Département des Bouches-du-Rhône.

Lancement opérationnel du projet

Au cours de l'été, les services techniques de la Fédération Française de Randonnée des Bouches-du-Rhône, de Provence Tourisme et du Département ont eu l'occasion d'exprimer leur position sur l'opportunité de la proposition, sa faisabilité et les modalités de conduite du projet. Il en ressort des retours très favorables au projet : sur le fond, sur la thématique terroir et agricole proposée, et sur les ambitions de mise en tourisme et d'animation du produit touristique. Les 3 structures ont également souligné l'intérêt pour ce territoire d'engager un renforcement du réseau de sentiers praticables (peu de zones classées au PDIPR sur cette partie des Bouches-du-Rhône).

→ **Pour faire suite aux retours des services techniques de ces 3 acteurs de référence**, et afin de poser les bases d'un travail en partenariat avec ces derniers, le PETR est invité à confirmer sa volonté de lancer le travail opérationnel autour de ce projet.

La 1^{ère} phase de développement d'un GR de Pays consiste à formuler un avant-projet, préfiguration du projet qui en pose l'intention : étude des potentiels, document d'opportunité, architecture globale du GR de Pays, tracés initiaux, histoires contées, haltes hébergement, facilités d'accès, sans analyse à ce stade des réalités foncières. Cet avant-projet fait l'objet d'une soumission préliminaire à la FFRandonnée qui émet un avis sur les suites à donner, et autorise le cas échéant l'ouverture des phases de réalisation (notamment diagnostic foncier et résolution des obstacles fonciers ou de terrain). Les résultats de l'avant-projet seront soumis au Conseil syndical avant dépôt de la demande de pré-homologation auprès de la FFRandonnée.

→ **La construction de l'avant-projet et des phases suivantes implique de poser un cadre et une ingénierie de projet** : fonctionnement, gouvernance, partenariats, moyens nécessaires, calendrier. Dans cette perspective, la Commission Tourisme va se saisir de ces éléments dans les prochaines semaines pour établir les choix qui permettront le démarrage opérationnel du projet au plus tôt. Si un besoin de renfort est constaté pour la réalisation de cette mission dans un calendrier défini, la Commission pourra être amenée à mobiliser un emploi occasionnel.

Considérant la prochaine session de la Commission Tourisme qui se prononcera sur les modalités opérationnelles

Considérant la démarche partenariale de conduite du projet mobilisant la FFRandonnée, Provence Tourisme et le Département

Considérant la volonté de déployer ce projet à horizon 2026 et partant, l'intérêt d'enclencher la construction de l'avant-projet au plus tôt

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir décider :

1. **D'ENGAGER** le PETR en tant que pilote et porteur d'un projet de GR de Pays soumis à homologation de la Fédération Française de Randonnée et axé sur le thème fort Terroir, goût et histoires agricoles.

2. **DE CONFIER** au PETR la conduite de l'avant-projet destiné à être soumis à pré-homologation de la FFRandonnée.
3. **D'INSCRIRE** le projet dans une logique de construction partenariale associant la FFRandonnée des Bouches-du-Rhône, Provence Tourisme et le Département des Bouches-du-Rhône (PDIPR), et d'autoriser à ce titre le Président de la Commission Tourisme à engager les conventions nécessaires.
4. **D'ENGAGER** l'ensemble des communes et collectivités qui seront traversées par le GR de Pays à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour connaître le statut foncier des chemins envisagés (mobilisation urbanisme, cadastre) et à lever les obstacles fonciers (notamment via délibérations).
5. **D'AUTORISER** le président de la commission tourisme à : missionner une Cellule projet chargée de construire l'avant-projet ; arrêter la composition du Comité de pilotage (intégrant notamment la FFR, Provence Tourisme et le Département) ; désigner un élu référent opérationnel (qui contribuera activement aux groupes de travail) ; organiser l'ingénierie technique nécessaire (personnel dédié pour coordination ou animation, prestations pour appuis externes) ; arbitrer et valider le budget du projet (en cours de développement).
6. **D'AUTORISER** la création d'un emploi occasionnel, pour répondre à un accroissement temporaire d'activité sur le fondement de l'article L. 332-23-1° du Code général de la fonction publique, permettant le cas échéant et selon les conclusions issues de la Commission Tourisme, de contribuer au surcroît d'activité induit par le pilotage de ce nouveau projet et la conduite de l'avant-projet. Selon les termes suivants :
 - Alimenter l'étude technique préalable qui aboutira à l'avant-projet de préfiguration : recherches et étude des potentiels, repérage des sentiers, cartographies, animation d'ateliers ou réunions, entretiens avec des personnes ressources, missions de reconnaissance terrain, etc
 - Animation des temps de production collective et d'arbitrage : en cellule projet, en dialogue avec les élus référents, en comité de pilotage, en comités techniques (groupes de travail), en commission tourisme, avec les OT, avec des clubs de randonnée, etc.
 - Appuis divers au projet : réalisation de documents, d'outils, de cartographies, consultations, contribution aux recherches de financements et montage des demandes
 - Recensement de l'offre loisir valorisant le terroir - Etape de vérification du fichier mis en place, d'enrichissement et de consignation de la donnée, notamment sur les 3 axes suivants : à la source auprès des professionnels, auprès des OT, au sein d'Apidae. Ce travail alimentera tant l'effort de valorisation tourisme/terroir en Pays d'Arles que le projet de GR de Pays qui propose une porte d'entrée thématique terroir et agriculture.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

